

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 27/06/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BARBAULT Charley	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BATARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOSSIS Maxime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOURASSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BURNAUD Laurence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
CHEVALLEREAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CORNU Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DURAND Karine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
EMAILLE Carine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
FOURNIER François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
GAUTHIER Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTRON Thierry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
GREFFARD-DEMARLY Sabine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
JOSSO Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
KUJALOWICZ Aleksandra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
LEMERLE Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MILON Anthony	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre BOIS	<input type="checkbox"/>
MOREAU Véronique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carine EMAILLE	<input type="checkbox"/>
SEILLER Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

1. Approbation de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu, la commune a souhaité réviser son zonage d'assainissement des eaux usées.

Par délibération du 31 janvier dernier, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a approuvé ce plan de zonage et autorisé le lancement de la procédure d'enquête publique.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le zonage d'assainissement des eaux usées a été soumis à enquête publique unique avant son approbation. C'est dans ce contexte que la Communauté de communes a organisé l'enquête publique unique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu et aux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques. Aussi, ces sujets étant liés par leurs enjeux communs en matière d'aménagement et leur échelle territoriale, une enquête publique unique organisée simultanément par Terres de Montaigu permettait à la population une meilleure compréhension de ces projets et améliorait la lisibilité de ces enquêtes. En effet, les dates de l'enquête, les permanences du commissaire enquêteur ou encore la publicité étaient communes.

Cette dernière a l'objet d'un rapport unique de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

Dans ce cadre, par arrêté n°ATMAD_19_007 du 11 février 2019, le Président de la communauté de communes, a prescrit l'enquête publique unique obligatoire. Cette enquête publique s'est déroulée du 18 mars au 18 avril 2019 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres papier et numérique ouverts à cet effet :

- en mairie des communes de Cugand, La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Treize-Septiers et des communes déléguées de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay composant la commune nouvelle de Montaigu-Vendée, ainsi qu'au siège de l'intercommunalité, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés. L'ensemble du dossier était disponible en version papier ainsi qu'en version numérique grâce à un ordinateur dédié mis à disposition.

- sur internet au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/659>

Les observations ont également pu être adressées à la commission d'enquête, par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse du siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-659@registre-dematerialise.fr.

Chacun a pu consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président ou un membre de la commission d'enquête, disponible en mairie des communes de Cugand, La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Treize-Septiers et des communes déléguées de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay composant la commune nouvelle de Montaigu-Vendée, ainsi qu'au siège de l'intercommunalité, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés.

- par courrier adressé à la commission d'enquête, à Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, 35 avenue Villebois Mareuil – 85607 Montaigu-Vendée Cedex

- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-659@registre-dematerialise.fr

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/659>

Les observations reçues sous forme dématérialisée dans les délais fixés ont été rendues accessibles sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/659> dans les meilleurs délais, et pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête a pu recevoir en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 21 permanences organisées dans les 10 mairies composant l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu.

Dans son procès-verbal de synthèse rendu en date du 26 avril 2019, la commission d'enquête a fait part d'améliorations modiques à apporter aux plans de zonage et à la légende des plans de zonage d'assainissement des eaux usées.

Suite à la réception du mémoire en réponse adressé par la Communauté de communes en date du 10 mai 2019 à ses observations, la commission d'enquête a rendu son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, dans laquelle elle émet un avis favorable à la création ou révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Au titre des préconisations de la commission d'enquête, des modifications modiques ont été effectuées sur les plans de zonage soumis à approbation du conseil municipal :

- Ajout d'indications toponymiques (délimitation de la commune, nom de la commune, nom des principaux villages, etc)

- Indication des cours d'eau

- Amélioration de la légende de la cartographie.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

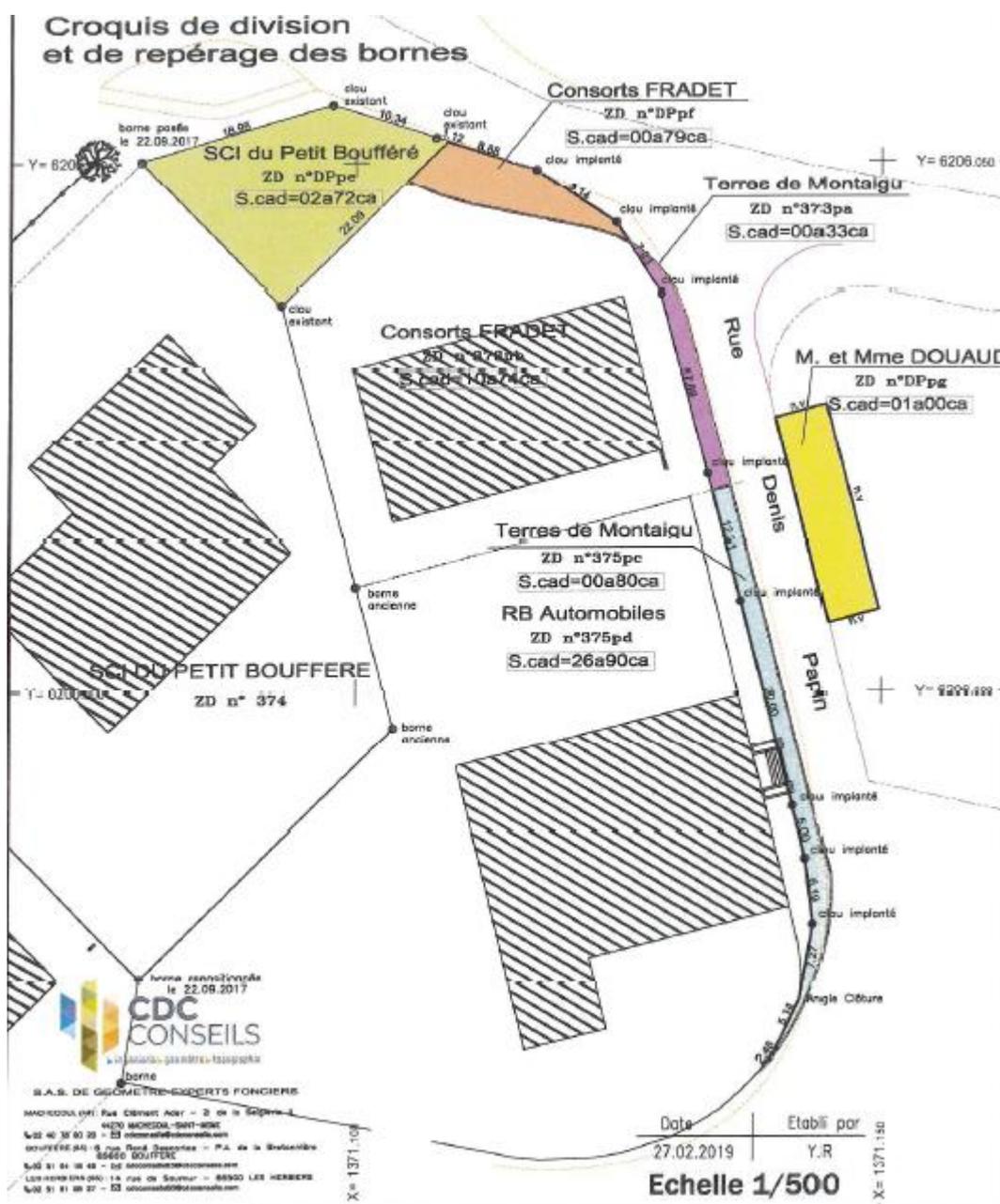
Observations éventuelles

2. Désaffectation et déclassement ZA Mirville à Boufféré

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune déléguée de Boufféré est propriétaire de divers terrains non cadastrés situés Rue Denis Papin – commune déléguée de Boufféré pour une contenance totale d'environ 451m².

La commune et les propriétaires des terrains attenants ont fait savoir qu'ils souhaitent régulariser une situation déjà existante en se proposant d'acquérir ces parcelles non cadastrées.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de ces parcelles ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de faire d'enquête publique.



Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désaffecter ces terrains d'une surface d'environ 451m² et de les déclasser du domaine public pour les intégrer au domaine privé de la commune pour pouvoir ainsi les céder par la suite.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

1. Renouvellement de la convention partenariale ARSB - Boufféré

De par la création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, il convient de renouveler la convention partenariale établie avec l'ARSB, association gestionnaire du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Boufféré.

Certains éléments demandent à être réactualisés :

- *Personnes signataires en qualité de Maire et de Président de l'association ;*
- *Adresse du restaurant scolaire renommé ;*
- *Périodes de versement.*

Et d'autres à être précisés :

- *Aide directe versée sur la base d'un montant de 0,72 € /repas pour les enfants de la commune Montaigu-Vendée ;*
- *Versement du solde dans un contexte d'équilibre financier : non versement en cas de budget excédentaire de l'association.*

Le conseil communal prend note de ces informations

DIVERS

- Point chantiers en cours (Presbytère, tribunes)
- Point Maison Médicale
- Présentation du RAM

